



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 8 août 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est absent Monsieur le conseiller Sylvain Destrempe.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation du procès-verbal**
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Place Jeunesse Berthierville / Journée porte ouverte / Demande de commandite
 - H.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
 - H.3 Ressource humaine / Embauche au poste de préposée au secrétariat
 - H.4 Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier D'Autray / Tournoi de golf 2022
 - H.5 Poste de pompage Gervais / Travaux de conversion de l'entrée électrique – Octroi de contrat
 - H.6 Poste de pompage Gervais / Achat de pompes
 - H.7 Fêtes du 350e anniversaire / Album-souvenir et calendrier historique 2023
 - H.8 SADC de D'Autray-Joliette / Berthier et ses îles : pour un modèle de développement touristique et de gestion durable
 - H.9 Développement touristique / Validation auprès des municipalités incluses dans la zone délimitée par la SADC de D'Autray-Joliette
 - H.10 Fête de quartier / Domaine Goulet
 - H.11 Programmation des Fêtes du 350e / Activités au parc Charles-Bellehumeur
 - H.12 Programmation des Fêtes du 350e / Spectacle avec humoristes
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
- L) **Adoption de règlement**
 - L.1 **Adoption du règlement 748-222**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

2022-08-232



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

8 août 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2022-08-233

**D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 juillet 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

2022-08-234

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2022-06 et 2022-07 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 943 011,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

2022-08-235

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Périodes 2022-06, et 2022-07 » représente les dépenses encourues en juin et juillet 2022 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juin et juillet 2022 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 84 167,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 4 août 2022 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 PLACE JEUNESSE BERTHIERVILLE / JOURNÉE PORTE OUVERTE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT que Place Jeunesse Berthierville organisera des activités pour la journée porte ouverte : *À la découverte de ta maison des jeunes !* qui aura lieu le 11 août 2022;

CONSIDÉRANT la politique de dons et commandite aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande datée du 29 juin 2022 à l'égard de la tenue de la journée porte ouverte respecte les objectifs de la politique tout en assurant une visibilité au niveau local;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 200 \$ à Place Jeunesse Berthierville pour les activités qui se dérouleront le 11 août 2022 lors de la journée porte ouverte : *À la découverte de ta maison des jeunes !*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023

ATTENDU que la Ville de Berthierville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre datée du 21 juin 2019 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Ville de Berthierville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

2022-08-236

2022-08-237



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 juin 2019;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-238

H.3 RESSOURCE HUMAINE / EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT le départ de l'employée 10-0028 occupant le poste de préposée au secrétariat effectif le 30 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la terminaison du lien d'emploi de l'employé numéro 10-0028 générant un poste vacant de préposée au secrétariat à temps complet;

CONSIDÉRANT que madame Amélie Dumontier occupe, à titre de personne salariée remplaçante, le poste de préposée à la comptabilité depuis le 30 mai 2022 et a manifesté son intérêt à postuler au poste présentement vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de madame Amélie Dumontier au poste de préposée au secrétariat à temps complet à compter du 15 août 2022 et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-239

H.4 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BERTHIER D'AUTRAY / TOURNOI DE GOLF 2022

CONSIDÉRANT l'offre de commandite déposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier D'Autray relative à leur tournoi de golf annuel qui se tiendra le 8 septembre 2022 au Club de golf de Berthier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser une commandite totalisant un coût de 1 000 \$ dans le cadre du tournoi de golf annuel organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier D'Autray, réparti comme suit :

- 500 \$ - carte de pointage identifiée à la Ville;
- 500 \$ - espace putting identifié avec une affiche au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-240

H.5 POSTE DE POMPAGE GERVAIS / TRAVAUX DE CONVERSION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le budget 2022 prévoit la modification de l'entrée électrique du poste de pompage Gervais passant de 240 volts à 600 volts;

CONSIDÉRANT les offres de service déposées par les compagnies Bruneau Électrique, F. Branconnier Électrique inc. et Gérard Brunelle Électrique ltée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Gérard Brunelle Électrique ltée le contrat de conversion de l'entrée électrique du poste de pompage Gervais au coût de 7 929,96 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service reçue le 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-241

H.6 POSTE DE POMPAGE GERVAIS / ACHAT DE POMPES

CONSIDÉRANT que le budget 2022 prévoit la modification de l'entrée électrique du poste de pompage Gervais passant de 240 volts à 600 volts entraînant la nécessité de changer les deux pompes;

CONSIDÉRANT les offres de service déposées par les compagnies Xylem et les Entreprises B. Champagne inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de deux pompes Flygt pour le poste de pompage Gervais auprès des Entreprises B. Champagne inc. au coût de 24 550 \$ plus les taxes applicables et les frais d'installation tel que détaillé à leur offre de service datée du 28 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2022-08-242

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

H.7 FÊTES DU 350E ANNIVERSAIRE/ ALBUM-SOUVENIR ET CALENDRIER HISTORIQUE 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire remettre à sa population un souvenir en mémoire des festivités du 350e anniversaire et sensibiliser les citoyens à l'histoire de son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par l'abbé Claude Sauvageau pour la rédaction et le montage d'un album souvenir ainsi que d'un calendrier relatant les dates importantes marquant l'histoire de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 7 413 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'impression de 1 000 exemplaires de l'album-souvenir et du calendrier historique 2023.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté au montant de la dépense nette encourue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.8 SADC DE D'AUTRAY / BERTHIER ET SES ÎLES : POUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE GESTION DURABLE

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement de la collectivité de D'Autray-Joliette (SADC) a déposé une proposition en juillet 2022 à la Ville de Berthierville à l'égard d'une démarche relative à la validation de certains concepts, projets et structures de gestion pour encadrer le développement touristique du territoire basé sur le Chemin du Roy et l'archipel des îles de Berthier;

CONSIDÉRANT que plusieurs actions se déroulent actuellement sur le territoire de la MRC de D'Autray, particulièrement sur le parcours du Chemin du Roy et de ses municipalités incluant le territoire des îles de Berthier, afin de dégager des pistes d'action, de consolidation et d'orientation de développement pour ce territoire;

CONSIDÉRANT les grandes possibilités de développement touristique et de plein air de ce territoire;

CONSIDÉRANT que les conditions actuelles sont gagnantes pour qu'un développement marqué prenne son envol, axé sur l'accès à ses attraits naturels tels que les parcs, les îles, le fleuve et les paysages exceptionnels ainsi que son histoire;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver ou créer un modèle de développement et de gestion durable inspirant, innovant et rassembleur afin d'assurer une croissance saine, harmonieuse et rayonnante du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire aménager et développer le parc du Chenal du nord situé à l'embouchure de la rivière Bayonne et du fleuve, étant central entre l'archipel des îles de Berthier et du Chemin du Roy;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière de la SADC reliée au Fonds vert au montant de 60 000 \$ pouvant être mise à contribution afin de valider certains concepts, projets et structures de gestion d'un tel développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

2022-08-243



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

ET RÉSOLU :

De confirmer l'intérêt de la Ville de Berthierville à adhérer à la proposition présentée par la SADC de D'Autray-Joliette à l'égard de la démarche relative à la validation de certains concepts, projets et structures de gestion pour encadrer le développement touristique du territoire basé sur le Chemin du Roy et l'archipel des îles de Berthier.

Que cette résolution soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de D'Autray ainsi qu'aux municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Cuthbert et Saint-Bathélemy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-244

H.9 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE / VALIDATION AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS INCLUSES DANS LA ZONE DÉLIMITÉE PAR LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement de la collectivité de D'Autray-Joliette (SADC) a déposé une proposition en juillet 2022 à la Ville de Berthierville à l'égard de la démarche relative à la validation de certains concepts, projets et structures de gestion pour encadrer le développement touristique du territoire basé sur le Chemin du Roy et l'archipel des îles de Berthier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a manifesté son intérêt à adhérer à ladite proposition présentée par la SADC de D'Autray-Joliette;

CONSIDÉRANT que plusieurs actions se déroulent actuellement sur le territoire de la MRC de D'Autray, particulièrement sur le parcours du Chemin du Roy et de ses municipalités incluant le territoire des îles de Berthier, afin de dégager des pistes d'action, de consolidation et d'orientation de développement pour ce territoire;

CONSIDÉRANT les grandes possibilités de développement touristique et de plein air de ce territoire;

CONSIDÉRANT que les conditions actuelles sont gagnantes pour qu'un développement marqué prenne son envol, axé sur l'accès à ses attraits naturels tels que les parcs, les îles, le fleuve et les paysages exceptionnels ainsi que son histoire;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver ou créer un modèle de développement et de gestion durable inspirant, innovant et rassembleur afin d'assurer une croissance saine, harmonieuse et rayonnante de ce territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser une concertation de l'ensemble des municipalités du territoire concerné pour développer les conditions gagnantes, le tout basé sur une volonté régionale de maintenir et de développer des lieux et équipement publics au service de ses résidents tout en faisant de ces atouts des incitatifs pour rejoindre la clientèle touristique et maximiser les retombées économiques;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière de la SADC reliée au Fonds vert au montant de 60 000 \$ pouvant être mise à contribution afin de valider certains concepts, projets et structures de gestion d'un tel développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De valider, auprès des municipalités incluses dans le territoire concerné, leur intérêt à adhérer à la proposition présentée par la SADC de D'Autray-Joliette à l'égard de la démarche relative à la validation de certains concepts, projets et structures de gestion pour encadrer le développement touristique du territoire basé sur le Chemin du Roy et l'archipel des îles de Berthier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

Que la présente résolution soit acheminée aux municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Cuthbert et Saint-Bathélemy.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de D'Autray et à la SADC de D'Autray-Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-245

H.10 FÊTE DE QUARTIER / DOMAINE GOULET

CONSIDÉRANT le courriel daté du 31 juillet 2022 transmis par madame Mylène Lessard, représentante des citoyens demeurant dans le secteur du Domaine Goulet, faisant état de l'organisation d'une fête de quartier par les résidents du secteur qui sera tenue le 20 août prochain;

CONSIDÉRANT que les résidents du secteur, formé de jeunes familles, désirent organiser cette fête dans le but d'échanger ensemble;

CONSIDÉRANT qu'une participation financière de la Ville de Berthierville ainsi que l'utilisation du parc situé à l'extrémité de la rue Langlois sont souhaitées pour la tenue de l'activité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'utilisation du parc municipal situé à l'extrémité de la rue Langlois aux fins de la fête de quartier qui sera tenue le 20 août 2022 sous la responsabilité de madame Mylène Lessard.

D'autoriser la dépense encourue pour la location de deux jeux gonflables au coût de 250 \$ tel que détaillé à l'offre datée du 8 août 2022 déposée par la compagnie Mini-Mousse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-246

H.11 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / ACTIVITÉS AU PARC CHARLES-BELLEHUMEUR

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350^e par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la programmation prévoit un pique-nique familial au parc Charles-Bellehumeur le 3 septembre prochain;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 août 2022 déposée par les Productions Méga-Animation inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Productions Méga-Animation inc. le contrat d'animation du pique-nique familial qui se tiendra le 3 septembre 2022 au parc Charles-Bellehumeur au coût de 3 675 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 4 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-247

H.12 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / SPECTACLE AVEC HUMORISTES

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350^e anniversaire par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire intégrer à sa programmation un spectacle d'humour qui sera tenu le 26 novembre 2022 à l'auditorium de l'école Pierre-de-Lestage;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-05-151 octroyant au Café culturel de la Chasse-Galerie le mandat de la programmation artistique de spectacle d'humour excluant les cachets artistiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la tenue d'un spectacle avec l'humoriste Simon Gouache le 26 novembre 2022 au coût de 10 950 \$ plus les taxes applicables.

De fixer le prix unitaire des billets au montant de 20 \$ pour une personne résidant à Berthierville et au montant de 40 \$ pour un non-résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement 748-221 modifiant le règlement de zonage 748, émis par la MRC de D'Autray le 7 juillet 2022.
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 967 sur les usages conditionnels, émis par la MRC de D'Autray le 7 juillet 2022.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.

K) AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2022-08-248

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-222

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-l-01

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le projet de règlement numéro 748-222 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-l-01 » a été déposé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 août 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

CONSIDÉRANT que l'article 9.20.3 du règlement de zonage établit des critères relatifs aux projets intégrés industriels applicables à la zone 4-I-01;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 451 214 situé dans la zone 2-I-01 souhaiterait y réaliser un projet intégré industriel conformément aux critères de l'article 9.20.3;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-222 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements dont l'effet est d'ajouter l'article 9.20.3 applicable à la zone 2-I-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville

8 août 2022

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent
procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver
conformément à l'article 53 L.C.V.*

Dominic Perreault
Maire